



Comité d'hygiène, de sécurité
et des conditions de travail ministériel (CHSCT-M)

PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION 2014

*Programme adopté par le CHSCT ministériel
en réunion plénière le 13 février 2014*

Axe stratégique n°1 : Mobiliser les instances et les acteurs en matière de santé et de sécurité au travail

OBJECTIFS	ACTIONS À MENER	RÉSULTATS
1.1 Définir et accompagner le programme national de prévention (PNP)	Réunir le GT, élaborer le PNP et le présenter en réunion plénière du CHSCT-Ministériel	
	Communiquer le PNP 2014 aux structures : publication d'une note de service (diffusion du bilan d'exécution du PNP 2012-2013 et du PNP 2014), information dans la page intranet SST	
	Présentation en CHSCT-M du rapport annuel d'activité 2013 des inspecteurs en santé et sécurité au travail (ISST) Publication d'une note de service, information dans la page intranet SST	
	Mettre en synergie les priorités des ISST avec les actions du PNP	
	Apporter une incitation financière CHSCT-M aux structures pour des actions de prévention en concordance avec les orientations du PNP (prévention des TMS et des RPS)	
1.2 Inciter les présidents de CHSCT / CoHS à la communication de la politique de prévention	Sensibiliser les présidents de CHSCT / CoHS à l'importance de la réalisation et de la présentation d'un programme annuel de prévention, à la réalisation d'un rapport annuel comportant le bilan du programme et à la présentation de ce rapport en réunion CHSCT / CoHS Rédaction d'un article dans la rubrique SST	

	Établir un lien avec les Comités Techniques en faisant connaître l'action des CHSCT (communication du rapport annuel). Pour les CoHS, établir un lien avec les Conseils d'Administration	
	Communiquer sur le suivi des recommandations contenues dans les rapports d'inspection des ISST	
1.3 Apporter un appui au fonctionnement des instances CHSCT/CoHS	Poursuivre le déploiement du module de formation "initiale" des membres de CHSCT / CoHS, transmis aux formateurs internes le 14 juin 2013	
	En lien avec le point 2.1, travailler aux modalités d'accompagnement des présidents et des secrétaires de CHSCT à l'évaluation des risques de leur structure	
1.4 Formaliser et améliorer les moyens en temps des membres titulaires et suppléants des CHSCT	Consultation du CHSCT-M sur la mise en œuvre au sein du MAAF de l'annexe de l'accord du 22 octobre 2013 Publication d'une note de service	
1.5 Poursuivre et améliorer le travail des inspecteurs en santé et sécurité au travail	Poursuivre le travail en commun avec les différents réseaux (ASS, DR FORMCO, IGAPS, RNA, MdP, SG)	
	Maintenir un bon niveau de professionnalisation du réseau des ISST (formations, échanges de pratiques)	
	Améliorer le suivi des recommandations contenues dans les rapports d'inspection	

1.6 Améliorer les compétences et les conditions d'exercice des secrétaires généraux et des agents de prévention (AP) dans l'ensemble des structures	Assurer la formation continue des agents de prévention et des secrétaires généraux lors des regroupements réguliers animés par le réseau des ISST du MAAF	
	Favoriser l'harmonisation de l'organisation et du contenu de la formation initiale des AP prenant en compte l'évolution des missions (EvRP) et le PNP (prévention des TMS, RPS)	
	Prévoir la représentation des AP en CHSCT-M en invitant un AP en réunion plénière	
	Mettre à jour la Charte des ACMO (NS 2006-1308 du 14/12/2006)	
1.7 Permettre aux agents du MAAF d'acquérir une connaissance en matière de SST et de l'approfondir pour les acteurs SST	Poursuivre le développement des informations par l'alimentation de la rubrique Santé Sécurité Travail sur l'intranet du MAAF	
	Communiquer sur l'évolution de la rubrique dans l'ensemble des structures par le lancement d'une lettre d'information électronique « Chroniques SST »	
1.8 Évaluer la possibilité de constituer un réseau de formateurs internes en matière de santé sécurité au travail	Identifier les besoins et les ressources internes au MAAF	
	Réfléchir sur l'organisation et le pilotage du réseau par le bureau Formco suite au séminaire du 14 juin 2013	

Axe stratégique n°2 : Améliorer la prévention des risques professionnels : moyens et outils

2.1 Poursuivre l'accompagnement des structures à la prévention des risques professionnels par l'évaluation des risques	Poursuivre la sensibilisation de la chaîne hiérarchique à la démarche d'évaluation des risques professionnels et la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels	
	Ouvrir un chantier méthodologique à partir des activités des agents du MAAF sur le thème: « de l'évaluation des risques professionnels à la construction d'un programme d'actions »	2014-2015
2.2 Participer à l'accompagnement de la mise en œuvre de l'évolution réglementaire sur les travaux interdits – réglementés des mineurs (entre 15 et 18 ans)	Participer à la sensibilisation – information des établissements, notamment sur le lien entre l'obligation d'évaluation des risques et la possibilité d'autoriser par dérogation les travaux interdits – travaux réglementés.	
2.3 Poursuivre ou mettre en place les actions dégagées lors des rencontres TMS du 13 juin 2012 pour la prévention des risques TMS en abattoirs de boucherie Développer des compétences internes sur la SST en abattoir	Confectionner puis adresser le questionnaire « conditions de travail des inspecteurs en abattoir » (deuxième série de données) dans les abattoirs de boucherie Traiter et analyser les données recueillies ; en tirer les enseignements au regard des deux séries disponibles	
	Poursuivre le travail de thèse d'Amandine Gautier : « La santé au travail des agents de l'État en abattoir. De l'émergence publique du problème à la mise en place d'une politique de prévention »	
	Objectif : développer autour de l'analyse du geste professionnel des compétences internes, utilisables in situ et sur le volet formation. Méthode : recherche - action en collaboration avec l'Université Blaise	

	Pascal sur le thème « De l'analyse du geste professionnel à l'amélioration des conditions de travail, pour un travail plus performant »	
	Action construite autour de 6 équipes locales (abattoirs) et de 2 réseaux (ISST et RNA)	
	Élaborer et diffuser une fiche méthodologique sur les plans de prévention et l'aménagement des postes de travail administratif en abattoirs de boucherie (ISST + RNA)	
2.4 Poursuivre l'incitation à la prévention primaire des risques psychosociaux au travail par la contribution à la mise en place au sein du MAAF du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique	Création d'un groupe de travail associant le SRH du SG, la DGER et le CHSCT-M (le libellé du thème de travail sera précisé après publication de l'instruction du Premier Ministre).	
	Poursuivre l'incitation financière aux structures par des crédits CHSCT-M en priorisant l'échange de pratiques, l'appropriation d'outils diagnostics, l'accompagnement par des organismes spécialisés d'actions de prévention (cf. 1.1)	
	Consultation du CHSCT-M sur la méthode de déploiement au MAAF de la démarche de prévention des RPS ; contribution à la NS	
	Formation des membres du CHSCT-M sur la qualité de la vie au travail (2 jours)	
	Élaborer une fiche sur les agressions sexuelles (dont harcèlement)	
	Publication de la fiche par note de service Mise en ligne dans la rubrique SST Accompagnement sur le terrain	

Axe n°3 : Dispositif d'accompagnement des atteintes à la santé

3.1 Améliorer les conditions d'accueil et d'insertion des travailleurs handicapés	Actualiser le guide CHSCT-M « handicap ». Publication d'une note de service. Mise en ligne sur le site intranet du MAAF	
	Informers les membres du CHSCT-M sur l'évolution de l'application du plan triennal d'insertion des personnes handicapées	
3.2 Assurer un suivi de la mise en place des fiches d'exposition aux risques professionnels	Lors des visites d'inspection des ISST Prévoir un point particulier dans le rapport annuel d'activité	
3.3 Recenser et analyser les agressions envers les agents (par les agents ou par les usagers)	Revoir la fiche de suivi	
	Rappeler son importance auprès des structures	
3.4 Améliorer le dispositif de médecine de prévention en faveur des agents du ministère	Identifier les structures non couvertes	
	Contribuer à la recherche de solutions locales ou interministérielles	
3.5 Améliorer la connaissance des instances médicales dans les structures	Diffuser les guides de la DGAFP	
	Sensibiliser les secrétaires généraux – gestionnaires des structures sur la modification du décret n° 82-453 et sur la mise en œuvre des référentiels de formation	

